

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 FEVRIER 2019

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoint, Gilles **BARDU**, Sandrine **FLEURY**, Bertrand **THIEBAULT**, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Xavier **GAMBA** à Gilles **BARDU**, Etienne **LECLERE** à Bertrand **THIEBAULT**, Fabrice **FOU TRIER** à Jean-Claude **RONCARI**.

ABSENT : Denis **LEMAIRE**.

Madame Sandrine **FLEURY** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 16 novembre 2018.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Convention de mise à disposition de locaux à la Salle des Fêtes à l'Association « Activités Pour Tous »,
2. Convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Salle des Fêtes à l'Association « La Bonne Humeur »,
3. Convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Maison des Associations à l'Association « Club du Val d'Aujon »,
4. Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions au Service de l'Eau/Assainissement,
5. Acceptation du règlement de la facture d'hébergement du site internet de la Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON,
6. Questions diverses.

1) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION « ACTIVITES POUR TOUS »

Convention de mise à disposition de locaux à la Salle des Fêtes à l'Association « Activités Pour Tous »
Délib. n° 1/2019
Visée S/P le 15/02/2019

Monsieur Alain **TOURNEBISE**, Maire, est invité à quitter la salle des débats en tant que trésorier-adjoint de l'Association « **ACTIVITES POUR TOUS** ». Le premier adjoint prend la présidence.

Monsieur le Maire-Adjoint présente à l'Assemblée Délibérante, la convention de mise à disposition de locaux à la Salle des Fêtes à l'Association « **ACTIVITES POUR TOUS** ».

Avec 7 voix pour, 2 abstentions (Annette **VOIRIN**, Sandrine **FLEURY**), le Conseil Municipal approuve l'ensemble des termes de la convention de mise à disposition de locaux à la Salle des Fêtes à l'Association « **ACTIVITES POUR TOUS** » et son annexe. Il autorise le Maire-Adjoint à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant et dit que la recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif chaque année, compte 752.

2) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX A LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION « LA BONNE HUMEUR »

Convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Salle des Fêtes à l'Association « La Bonne Humeur »
Délib. n° 2/2019
Visée S/P le 20/02/2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante, la convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Salle des Fêtes à l'Association « LA BONNE HUMEUR ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Salle des Fêtes à l'Association « LA BONNE HUMEUR ». Il autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

3) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX A LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'ASSOCIATION « CLUB DU VAL D'AUJON »

Convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Maison des Associations à l'Association « Club du Val d'Aujon »
Délib. n° 3/2019
Visée S/P le 15/02/2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante, la convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Maison des Associations à l'Association « CLUB DU VAL D'AUJON ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Maison des Associations à l'Association « CLUB DU VAL D'AUJON ». Il autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

4) FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES ACQUISITIONS AU SERVICE DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions au Service de l'Eau/Assainissement
Délib. n° 4/2019
Visée S/P le 15/02/2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement des travaux et acquisitions terminés au 31.12.2018, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

5) ACCEPTATION DU REGLEMENT DE LA FACTURE D'HEBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON

Acceptation du règlement de la facture d'hébergement du site internet
Délib. n° 5/2019
Visée S/P le 15/02/2019

Monsieur Bertrand THIEBAULT, Conseiller Municipal, est invité à quitter la salle des débats.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur Bertrand THIEBAULT (N° SIRET 51845934200011) qui a créé le site internet de la Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON et qui a dû acheter un Nom de domaine ainsi que l'hébergement du site, demande le remboursement des frais avancés pour l'année 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler la facture de prestation à Monsieur Bertrand THIEBAULT (N° SIRET 51845934200011).

6) QUESTIONS DIVERSES

- Les membres du Conseil Municipal décident :
 - ✓ Qu'en raison des dégradations, du non-respect des réglementations et des nuisances sonores, la Maison des Associations ne sera plus louée. Seules les associations pourront en bénéficier.
 - ✓ De ne plus participer à l'achat de tickets de manège lors de la Fête Patronale.
 - ✓ Que suite au dysfonctionnement de l'horloge de l'Eglise, les travaux de réparation seront engagés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.

La secrétaire de séance,

S. FLEURY

Le Maire,

A. TOURNEBISE